

Un pied de pylône sans aménagement, c'est...



UN ESPACE À ENTREtenir RÉGULIÈREMENT

L'entretien du pied de pylône, par gestion mécanique ou désherbage chimique, représente pour l'exploitant agricole une charge de travail supplémentaire. L'absence d'entretien d'un pied de pylône empêche les opérations de maintenance sur l'ouvrage et peut également fragiliser le pylône. Des opérations lourdes d'entretien sont alors nécessaires.



UN FOYER POTENTIEL DE MAUVAISES HERBES

Le désherbage systématique de l'emprise favorise le développement d'espèces végétales envahissantes, comme le Brome stérile. L'apparition de mauvaises herbes (Chiendent rampant, Cirse des champs...) et leur dispersion dans les parcelles voisines représentent également un risque fréquent pour l'exploitant.



Des aménagements financés par RTE

Les aménagements au pied des pylônes de la nouvelle ligne électrique entre Charleville-Mézières et Reims constituent une des mesures concrètes d'accompagnement de ce projet mené par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité. RTE a sollicité l'association Symbiose pour mener à bien les études et la réalisation de ces aménagements.

QUI EST SYMBIOSE ?



Ardenne (agriculteurs, chasseurs, chercheurs, financeurs, apiculteurs, naturalistes) agissant au profit de la biodiversité.

Symbiose expérimente par la mise en place de nouvelles pratiques (fauchage raisonné des bords de chemins, fauches différenciées des bandes de luzerne...), par la mise en place d'aménagements (haies, bandes enherbées...), par le suivi d'indicateurs (oiseaux, flores, faunes sauvages, auxiliaires...); Symbiose accompagne tous les acteurs dans leurs démarches pour allier performances économiques et performances environnementales; Symbiose communique pour sensibiliser les scolaires et professionnels aux enjeux de la biodiversité.

Les études scientifiques et retours d'expériences d'agriculteurs confirment que les aménagements réalisés par Symbiose sont bénéfiques pour l'agriculture et la nature.

En savoir + : www.symbiose-biodiversite.com

Cette démarche originale présente des avantages pour tous les partenaires :

- pour les agriculteurs qui utilisent cet espace souvent délaissé ;
- pour les chasseurs, naturalistes, apiculteurs qui observent de nouveaux espaces de biodiversité ;
- pour RTE qui assure un entretien raisonné des pieds des pylônes.

Rappel de trois règles majeures :

- RTE assure le financement de l'opération ;
- l'exploitant décide librement de bénéficier ou non de ces aménagements ;
- l'exploitant choisit d'assurer l'entretien ou le délègue à un opérateur local.

Symbiose est une association rassemblant les acteurs de la région Champagne



VOS CONTACTS

Pour répondre à toutes vos questions, sur les aménagements :

Association Symbiose
Maison des Agriculteurs
2, rue Léon Patoux
51664 Reims Cedex 2
Tel : 03 26 04 75 09
contact@symbiose-biodiversite.com

Pour répondre à toutes vos questions sur les travaux de la ligne de transport d'électricité :



Prénom + NOM
Fonction
email@rte-france.com
Tel : xx xx xx xx xx

Aménager un pied de pylône : un geste simple, des avantages multiples



Une mesure d'accompagnement en faveur de l'environnement de la nouvelle ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.

Le projet Symbiose est soutenu financièrement par l'Europe, la Région Champagne-Ardenne et la Chambre d'Agriculture de la Marne.



REANSON - R.C. 0 803 307 880 - avril 2014 - crédits photos : Mior Environnement, F.R.C.C.A., L.P.O. Réseau Biodiversité pour les Ardennes, Symbiose (D.L. Gossé)

Les avantages d'un aménagement au pied du pylône

Les aménagements proposés par l'association Symbiose et financés par RTE pour la nouvelle ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims permettent d'améliorer le quotidien de l'exploitant agricole et contribuent à la préservation de la biodiversité.



UN ENVIRONNEMENT AMÉLIORÉ

L'aménagement permet de transformer un espace non valorisé en une parcelle aux intérêts multiples pour l'agriculture comme pour la nature et les paysages.

Des aménagements simples et adaptés

COUVERT HERBACÉ

La surface est couverte d'herbes, majoritairement des graminées.



Liste non exhaustive d'herbacées proposées : Dactyle aggloméré, Pâturin commun, Pâturin des prés, Lotier corniculé, Trèfle blanc...



L'exploitant choisit le type de graminées à semer.

COUVERT FLEURI

L'emprise accueille des espèces locales de fleurs sauvages et des graminées.



Liste non exhaustive de fleurs sauvages proposées : Origan, Grande Marguerite, Coronille bigarée...



L'exploitant fait un choix parmi les espèces végétales proposées.

UNE SÉLECTION RIGoureuse DES ESPÈCES PROPOSÉES

- Essences locales adaptées au climat, au sol
- Facilité de plantation, de reprise et d'entretien
- Absence de risque de propagation hors de l'emprise du pylône
- Esthétique en harmonie avec le paysage
- Intérêt écologique avéré

Les aménagements proposés concernent surtout les parcelles de grandes cultures en Champagne crayeuse et dans le Porcien. Plusieurs aménagements sont proposés et peuvent être combinés suivant l'intérêt écologique et le souhait de l'exploitant.

COUVERT ARBUSTIF

Sur le sol enherbé sont plantées des espèces arbustives et buissonnantes locales, à fleurs ou à baies.



Liste non exhaustive d'espèces proposées : Prunellier, Viorne obier, Cornouiller sanguin, Nerprun purgatif, Bourdaine...



Le type d'arbustes et l'agencement des plants (15 à 28 plants) sont au choix de l'exploitant.

Un aménagement gratuit et clé en main

Idéalement, afin de minimiser la gêne, l'aménagement de l'emprise du pied de pylône sera réalisé pendant le chantier de construction de la nouvelle ligne au cours de l'année 2016. Il est intégralement pris en charge par RTE. Deux interventions sont nécessaires.



1. PRÉPARER LE TERRAIN

L'opérateur mandaté par RTE intervient dans l'emprise du pylône en empruntant les pistes d'accès réalisées par RTE pour le chantier de mise en place de la ligne.

Cette première intervention consiste à :

- décompacter le sol pour faciliter la descente des racines ;
- préparer le sol (sol granuleux et nivelé) ;
- poser un paillage pour faciliter l'hydratation du sol et éviter le développement d'espèces végétales indésirables.



UN ENTRETIEN FACILITÉ ET RAISONNÉ

Chaque exploitant choisit de réaliser lui-même l'entretien ou de laisser, dans le cadre d'une convention, un opérateur local, partenaire de la démarche, intervenir régulièrement.

POUR LES ZONES ENHERBÉES

Une fauche est réalisée sur l'ensemble de l'emprise dès la première année (fin septembre - début octobre) afin de favoriser le développement du couvert de graminées. Parallèlement, chaque année, une fauche autour des pieds de pylônes est pratiquée.

POUR LES ARBUSTES

Le premier hiver, certains arbustes sont coupés à 10 cm du sol afin de favoriser la production de rejets à partir des souches. L'entretien (élagages, coupes...) est ensuite réalisé tous les deux ans, de préférence entre mi-septembre et début avril afin de préserver la période de reproduction de la faune sauvage.

2. RÉALISER LES PLANTATIONS

Toutes les précautions sont prises :

- la plantation est réalisée dans une période hors gel ;
- l'opérateur mandaté par RTE rejoint à pied l'emprise des pylônes afin de limiter les impacts sur le sol et les cultures ;
- des manchons sont installés pour protéger les jeunes plants du gibier ;
- un ingénieur écologue assure le suivi de la plantation.